

FIGECAL

Vous accompagner dans votre développement...

**RAPPORTS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025**

« CHUBRI »

Association

Siège social : 23 rue de Guyenne
35000 RENNES

■ **SIÈGE SOCIAL**
Rue des Martinières
53960 BONCHAMP
Tél. 02 43 580 580

■ **LAVAL**
Avenue de Chanzy - BP 111
53001 LAVAL CEDEX 1
Tél. 02 43 02 00 00

■ **PARIS**
7 rue Gallée
75016 PARIS
Tél. 01 83 350 888

■ **RENNES**
10 rue Bignon
35000 RENNES
Tél. 02 99 41 88 49

■ **ERNÉE**
Zone de la Querminalis
53500 ERNÉE
Tél. 02 43 05 05 05

■ **ÉVRON**
Route de Mézangers
53600 ÉVRON
Tél. 02 43 01 77 77

■ **SABLÉ**
Zone Tertiaire de la Martinière
72300 SABLÉ
Tél. 02 43 953 953

■ **VITRÉ**
3 avenue de Lymington
35500 VITRÉ
Tél. 02 30 05 12 12

contact@figecal.fr

www.figecal.fr

R A P P O R T

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

Aux membres,

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association "CHUBRI" – 23 rue de Guyenne – RENNES (35000) relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

- Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

- Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note page 2 de l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les

- Suivi des subventions qui représentent 174 900 € soit 95,50 % des produits d'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

-Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

-Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

-Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

-Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou,

si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

-Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BONCHAMP LES LAVAL, le 28/05/2026

FIGECAL AUDIT

Société de commissariat aux comptes
Inscrite près de la cour d'appel d'Angers
Représentée par Monsieur BRISSIER Adrien



Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	35 306	31 227	4 079	1 916
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	23 826	23 454	372	952
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations	61		61	61
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	1 403		1 403	1 403
	TOTAL (II)	60 596	54 680	5 915	4 331
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis	682	682		
	Marchandises	783	783		
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	5 400		5 400	80
TOTAL ACTIF (I à VII)	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	22 918		22 918	27 126
	Charges constatées d'avance	425		425	286
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	33 941		33 941	56 459
	TOTAL (III)	64 148	1 465	62 683	83 952
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	124 744	56 145	68 599	88 283

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

1 403

1 403

(2) dont créances à plus d'un an



Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	46 032	31 171
	Excédent ou déficit de l'exercice	(13 942)	14 861
	Total des fonds propres (situation nette)	32 090	46 032
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	32 090	46 032
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	1 930	
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	1 930	
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 719	5 682
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	29 705	34 113
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	154	2 456
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	34 578	42 251
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	68 599	88 283
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(13 941,76)	14 861,05
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	34 578	42 251
	(2) Dont emprunts participatifs		



Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	375	680
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	190	534
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	5 912	13 896
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	174 900	184 833
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	422	332
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	25	4 896
	Utilisations des fonds dédiés		6 433
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	1 314	338
Total des produits d'exploitation		183 138	211 943
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		504
	Variation de stocks	25	30
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	35 791	35 492
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	2 448	2 462
	Salaires	116 632	120 404
	Cotisations sociales	35 744	39 960
	Dotation aux amortissements et dépréciations	2 035	2 841
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés	1 930	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	3 427	54
Total des charges d'exploitation		198 032	201 748
RESULTAT D'EXPLOITATION		(14 894)	10 195



Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		(14 894)	10 195
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	953	1 681
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées		
Total des produits financiers		953	1 681
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		953	1 681
RESULTAT COURANT avant impôts		(13 942)	11 876
	Produits exceptionnels		2 990
	Charges exceptionnelles		5
RESULTAT EXCEPTIONNEL			2 985
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		184 090	216 614
TOTAL DES CHARGES		198 032	201 753
EXCEDENT ou DEFICIT		(13 942)	14 861
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature		6 640	6 669
Bénévolat		1 873	1 568
TOTAL		8 513	8 237
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens		6 640	6 669
Prestations			
Personnel bénévole		1 873	1 568
TOTAL		8 513	8 237



ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Association :

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **68 599 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **184 090 euros** et un total **charges** de **198 032 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **-13 942 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12 mois**.

Objet social et caractéristiques de l'activité

Chubri est une association loi 1901. Elle a été déclarée au Journal Officiel le 23 septembre 2000. En juin 2007, l'objet de l'association a été modifié afin de tenir compte de son nouveau projet. Cet objet est détaillé à l'article 2 des statuts (texte mis à jour le 15 juin 2018) :

"L'association a pour objet : l'inventaire et l'étude du gallo, son actualisation et la transmission des connaissances produites.

Elle entend contribuer :

- au sauvetage du gallo et à sa transmission auprès des nouvelles générations et des arrivants, en Pays Gallo et au-delà ;
- au respect des droits culturels dans le domaine linguistique, y compris : le droit de chacun de parler gallo (en privé comme en public), le droit de parler sa propre variante dialectale du gallo (à l'oral comme à l'écrit), ou encore le droit d'accès au gallo pour tout habitant du Pays Gallo.

Elle a pour objectifs :

- d'inventorier le gallo auprès des « locuteurs de famille » (locuteurs natifs) et diffuser les données et connaissances produites ;
- de proposer des outils et des services afin de faciliter l'usage actuel du gallo, dans le respect du droit de chacun de parler sa propre variante dialectale ;



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

- de favoriser l'émergence d'une recherche linguistique structurée et professionnalisée sur le gallo, ainsi que la mise en réseau des compétences dans ce domaine."

Moyens en oeuvre

En 2025, Chubri est soutenu pour son action linguistique par les institutions suivantes :

- Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Bretagne
- Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) des Pays de la Loire
- Conseil régional de Bretagne
- Conseil départemental des Côtes d'Armor
- Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine
- Conseil départemental du Morbihan
- Ville de Rennes

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuel du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC n°2020-08 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre. Par exception, et en raison de l'entrée en vigueur du règlement ANC n°2022-06 modifiant les dispositions du règlement ANC n°2018-06, des ajustements dans la présentation et l'évaluation de certains postes ont été opérés pour l'exercice clos le 31/12/2025.
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun fait caractéristique dans l'exercice.

Evénements significatifs postérieurs à la clôture

Aucun événement post-clôture n'est à signaler.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Nature de l'immobilisation	Durée de Vie	Taux d'amortissement
Constructions, Batiments	20 ans	5 %
Constructions légères	10 ans	10 %
Mobilier	10 ans	10 %
Matériel	5 à 10 ans	10% à 20%



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Informations sur les opérations et engagements envers les dirigeants (membres des organes d'administration et/ou de direction)

La divulgation de cette information nous amènerait à fournir une information individuelle et nominative, celle-ci ne fera pas l'objet d'une communication dans l'annexe.

Les membres du Conseil d'Administration ne sont pas rémunérés pour leurs fonctions sociales.



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Informations relatives aux contributions volontaires

Mise à disposition de locaux

La Ville de Rennes met à disposition de l'association un local sis 23 avenue de Guyenne – 35000 Rennes, dans le cadre d'une convention d'occupation couvrant la période de mai 2025 à avril 2028, prévoyant une valeur locative annuelle de 8 984 €.

Sur l'exercice 2025 :

- les loyers facturés s'élèvent à 2 346 € ;
- la contribution volontaire liée à la mise à disposition gratuite partielle est valorisée à 6 640 €, correspondant à la différence avec la valeur locative.

Bénévolat

Le bénévolat a été valorisé à 1 873 €, correspondant à un volume de 152 heures, sur la base d'un coût horaire estimatif représentatif des interventions réalisées.

Ces contributions volontaires sont comptabilisées en charges et en produits, sans incidence sur le résultat de l'exercice.

Honoraires commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes concernant la mission légale s'élèvent à 2 482,30 euros.



Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves					
Autres réserves					
Report à nouveau	31 171	14 861			46 032
Excédent ou déficit de l'exercice	14 861	(14 861)		13 942	(13 942)
Situation nette	46 032			13 942	32 090
Droits des propriétaires					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement			11 223	11 223	
Provisions réglementées					
TOTAL	46 032		11 223	25 165	32 090



Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	31 687		3 619			35 306
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	31 687		3 619			35 306
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	981					981
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	19 752		1 303		1 303	19 752
	Emballages récupérables et divers	3 093					3 093
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		23 826		1 303		1 303	23 826
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A EIRE CEDES							
FINANCIERES	Participations	61					61
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	1 403					1 403
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 464					1 464
TOTAL		56 977		4 922		1 303	60 596



Amortissements

Etat exprimé en euros

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres			29 771	1 625	169	31 227
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			29 771	1 625	169	31 227
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur soi propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			862	119		981
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier			19 247	1 654	1 303	19 598
	Emballages récupérables et divers			2 765	110		2 875
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			22 874	1 882	1 303	23 454
TOTAL				52 646	3 507	1 472	54 680



Engagements financiers

Etat exprimé en euros

31/12/2025

Engagements
financiers donnésEngagements
financiers reçus

Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
Autres engagements Subvention investissement ville de Rennes Subvention investissement Conseil départemental 35		
Total des engagements financiers (1)		
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		



Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours	1 490		25	1 465
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	1 490		25	1 465
TOTAL GENERAL		1 490		25	1 465

Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			25	
--	--	--	----	--

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.



Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	1 403	1 403	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	5 400	5 400	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	918	918	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	22 000	22 000	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance	425	425	
TOTAL DES CREANCES		30 145	30 145	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	4 719	4 719		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	15 024	15 024		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 407	11 407		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	3 274	3 274		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	154	154		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		34 578	34 578		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					



Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2025

Total des Charges à payer		23 842
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 822
<i>Fournisseurs - achats de biens</i>	<i>2 822</i>	
Dettes fiscales et sociales		20 942
<i>Dettes provisionnées pour congés à payer</i>	<i>12 987</i>	
<i>Charges sociales sur congés à payer</i>	<i>6 148</i>	
<i>Uniformation</i>	<i>1 807</i>	
Autres dettes		78
<i>Divers ch.à payer</i>	<i>78</i>	



Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2025

Total des Produits à recevoir		26 912
Autres créances clients <i>Clients fact à établir</i>	4 912	4 912
Autres créances <i>Subventions d'exploitation</i>	22 000	22 000



Charges et Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

31/12/2025

Charges

Produits

Charges et Produits d'EXPLOITATION

425

1 930

Charges et Produits FINANCIERS

Charges et Produits EXCEPTIONNELS

TOTAL

425

1 930



Détail concours publics et subventions

Libellé	Concours publics	Subventions d'exploitation	Subventions d'investissement
drac bretagne		38 000	
drac pays de la loire		11 000	
conseil régional bretagne		110 000	
conseil départ. 35		8 500	
conseil départ 22		900	
conseil départ 56		1 000	
ville de rennes		5 500	
Totalisation		174 900	



Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Etat exprimé en euros							
Contrib. fi. des autorités de tarification							
Subventions d'exploitation							
Cf.état Subventions d'exploitation		1 930				1 930	
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL		1 930				1 930	



Subventions d'exploitation

Subventions d'exploitation	Fds dédiés clôt. N-1	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôt. N	
			Mt global	dt rbat		Mt global	dt pjs ss dep
Chubridoq -région Pays Loire		1 930				1 930	
Totalisation		1 930				1 930	



Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature		
Prestations en nature		
Local mis à disposition par la Ville de Rennes (23 Avenue de Guyenne - 35000 Rennes)	6 640	6 669
Bénévolat	6 640	6 669
152 heures de bénévolat en 2025	1 873	1 568
	1 873	1 568
Total	8 513	8 237

Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Local mis à disposition par la Ville de Rennes (23 Avenue de Guyenne - 35000 Rennes)	6 640	6 669
Prestations	6 640	6 669
Personnel bénévole		
152 heures de bénévolat en 2025	1 873	1 568
	1 873	1 568
Total	8 513	8 237



Rémunérations des Dirigeants

Etat exprimé en euros

31/12/2025

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

Effectif moyen

31/12/2025

Interne

Externe

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE

Cadres & professions intellectuelles supérieures

1

Professions intermédiaires

2

Employés

Ouvriers

TOTAL

3

